



*La radio associative  
100 % locale  
du Pays Minier et de l'Artois*

## BULLETIN D'ABONNEMENT POUR LA DIFFUSION D'ANNONCES SUR LES ONDES DE RADIO PLUS

### CONVENTION ASSOCIATION

#### Article 1 : Les annonces

Radio Plus, Association **COMUNIC** représentée par **Christophe PASQUIER**, **Président** de la Radio dont le siège se situe **12 rue des Martyrs 62138 DOUVRIN** s'engage à diffuser sur ses ondes les annonces concernant les événements organisés par :

NOM DE L'ASSOCIATION : .....  
ACTIVITE : .....  
NOM DU PRESIDENT : .....  
ADRESSE : .....  
.....  
TELEPHONE : ..... FAX : .....  
EMAIL : .....

Les annonces pourront parvenir à la radio

- par courrier : **RADIO PLUS – 6A rue Cauwet – 62138 DOUVRIN**
- par fax au **09 57 22 22 07**
- par mail : **redaction@radioplus.fr**

#### Article 2 : Période de diffusion de vos messages

Radio Plus s'engage à diffuser à l'antenne vos messages à compter de la date de réception de cette convention et pendant la durée de un an à raison de 15 fois par semaine (**soit 3 messages par jour REVEIL PLUS 8/9h INTERLUDE 12/13h30 LOCALEMENT PLUS 17/18h** (sauf jours fériés ou congés des salariés) en moyenne en fonction de la périodicité des actions mises en place par votre association.

Abonnement du ..... au .....

#### Article 3 : Tarif Deux possibilités

L'abonnement annuel est de  **30 Euros**. ----- L'abonnement ponctuel est de  **10 €**

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'association **COMUNIC**. Le non paiement de l'abonnement contribuera à l'annulation de celui-ci. Une facture vous parviendra dès réception du chèque.

Date et signatures :

Représentant de l'association

Directeur des programmes  
Christophe PASQUIER

**RADIO PLUS – 104.3 Mhz**

6A rue Cauwet – 62138 DOUVRIN

Studio 09 52 22 22 07 ☎ 09 57 22 22 07 Secrétariat : 03 21 37 18 65

Site Internet : [www.radioplus.fr](http://www.radioplus.fr)/Email : [redaction@radioplus.fr](mailto:redaction@radioplus.fr)